

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le 27 décembre, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 22 décembre 2011, s'est assemblé en Mairie de Jons, sous la Présidence de Monsieur Claude VILLARD Maire en exercice.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures et procède immédiatement à la nomination du secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame GEAY qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : Mmes GEAY. MONIN. LE GREN.

Mrs VILLARD. TAVERNIER. DEGENEVE. LE TESTE. J-P DELHOMME. NAVOIZAT.

Absents ayant donné pouvoir : Mme MALAVIEILLE. Mrs GAMBADE. CLAVEL.

Absent : Melle Elsa DELHOMME. Mmes GAUDRIOT-GUINOT. SERVAJAN.

Formant la majorité des membres en exercice

En introduction, Monsieur le Maire propose au conseil une modification de l'ordre du jour :

L'ajout d'un point :

- Subvention exceptionnelle à l'association des Restos du Cœur

Le conseil accepte à l'unanimité.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet de procès verbal de la séance du 22 Décembre 2011. Aucune observation n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité.

II) PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire présente à l'Assemblée la décision, prise depuis le dernier Conseil Municipal du 22 Décembre 2011,

- 1- Relative à l'attribution à la société BGM du marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la bibliothèque de Jons pour un montant de 6 850.00 € HT.

III) EXAMEN DES PROJETS DE DELIBERATIONS

1) Convention de transfert à la commune des installations d'éclairage du lotissement Zac des Bouchetières

Considérant que le lotissement des Bouchetières souhaite transférer à la commune de Jons la propriété de l'ensemble de ses installations d'éclairage des voies.

Considérant que la commune est à même de reprendre les installations concernées, constatées en bon état de fonctionnement et conformes à la réglementation technique en vigueur.

Il convient dès lors de réaliser une convention précisant le descriptif des installations concernées, les dispositions financières et techniques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert à passer avec le lotissement des Bouchetières dans le cadre du transfert des installations électriques à la commune.

2) Renouvellement des marchés d'assurances– Signature des marchés

Considérant que les contrats d'assurances conclus avec les sociétés Groupama Rhône-Alpes Auvergne et SMACL viennent à échéance le 31 décembre 2011,

Considérant que le marché a été décomposé en 4 lots, lot n° 1 dommages aux biens, lot n° 2 Responsabilité Civile, lot n° 3 Flotte Automobile et lot n°4 Protection Juridique Générale,

Considérant qu'il s'est avéré nécessaire de faire jouer la concurrence compte tenu du montant et de la nature des prestations attendues dans le cadre de mesures de publicité et d'une mise en concurrence adaptées,

Vu le tableau d'analyse des candidatures,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer comme suit les marchés:

Lot n° 1	Dommages aux biens	Attribution à Groupama Rhône Alpes Auvergne	3343.81 €
Lot n° 2	Responsabilité Civile	Attribution à Groupama Rhône Alpes Auvergne	1698.22 €
Lot n° 3	Flotte Automobile	Attribution à la SMACL	2862.57 €
Lot n° 4	Protection juridique générale	Attribution à la SMACL	1090.00 €

La durée de chacun des marchés est fixée à 4 ans à compter du 01/01/2012, avec possibilité de résiliation chaque année à échéance principale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les Actes d'Engagements et tous les actes y afférents avec les attributaires désignés ci-dessus.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2012, chapitre 011 "charges à caractère général", article 616 "primes d'assurances".

3) **Entretien des espaces verts du territoire communal Attribution du marché et autorisation donnée au Maire de signer ledit marché**

Considérant qu'il convient d'effectuer les travaux de plantation et d'entretien des espaces verts situés sur le territoire de la commune,

Considérant qu'il s'est avéré nécessaire de faire jouer la concurrence compte tenu du montant et de la nature des prestations attendues dans le cadre de mesures de publicité et d'une mise en concurrence adaptée,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché d'entretien des espaces verts du territoire de la commune de Jons à la société CAMEV, sise ZI de Verlieu 42410 CHAVANAY pour une durée d'un an renouvelable deux ans à compter du 1^{er} janvier 2012 pour un montant annuel de 18 000 € HT, 21 528 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les actes y afférents.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur l'article 61521 du budget primitif 2012

4) **Subvention exceptionnelle à l'association des Restos du Cœur**

Considérant la situation économique et sociale actuelle et la difficulté que rencontre l'association des « Restos du Cœur » à faire à l'augmentation des demandes d'aide.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une aide de 500 euros, l'association des Restos du Cœur pour venir en soutien aux populations en difficultés sociales.

INDIQUE que les crédits seront imputés à l'article 6574 du budget communal

De plus le Conseil Municipal doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au Conseil Municipal.

5) **Questions diverses, informations.**

- Madame LE GREN interpelle le conseil sur les travaux route de Pusignan, en particulier sur le manque et la mauvaise implantation de signalétique à hauteur du rétrécissement de voirie. Les panneaux étant trop haut manque de lisibilité et de visibilité générant une situation accidentogène.
- Messieurs le Maire et DELHOMME précisent que la signalétique actuelle va être complétée par un marquage au sol réalisé début janvier 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 h40

Le Maire de la Commune de Jons
Claude VILLARD



La Secrétaire de Séance
Gisèle GEAY